

Axe 2-7 Participation à l'élaboration de parcours de santé et d'études de cas en exercice coordonné et protocolé d'une équipe pluri professionnelle de soins en ambulatoire

Type d'action :

Action de Démarches collectives sur un territoire

Critères de validation de l'action :

- Exercice en CDS, ESP, MSP, CPTS ;
- Participation à l'élaboration (création, construction, adaptation) d'un parcours de santé ou d'études de cas en équipe pluri professionnelle

Périodicité :

1 maximum par période de certification

Catalogue :

Sans objet

Labellisation :

Labellisation de fait

Traçabilité de l'action et SI :

Télécharger sur le site de la certification l'attestation de la structure mentionnant la participation à l'élaboration (création, construction, adaptation) d'un parcours de santé ou d'études de cas en équipe pluri professionnelle

Références de l'action :

- HAS : https://www.has-sante.fr/jcms/c_978700/fr/protocole-de-cooperation-entre-professionnels-de-sante
Exercice coordonné et protocolé d'une équipe de soins en ambulatoire : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2811649/fr/exercice-coordonne-et-protocol-e-d'une-equipe-de-soins-en-ambulatoire
Réunion de concertation pluridisciplinaire : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2806878/fr/reunion-de-concertation-pluridisciplinaire
Staffs d'une équipe médico-soignante, groupes d'analyse de pratiques : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807236/fr/staffs-d'une-equipe-medico-soignante-groupes-d-analyse-de-pratiques-gap
Élaboration des protocoles pluriprofessionnels de soins de premier recours : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2680226/fr/elaboration-des-protocoles-pluriprofessionnels-de-soins-de-premier-recours
- Réglementaire : Articles L1411-11-1, L1434-12, L6323-3, L6323-1 du CSP
Articles L4011-1 à L4011-2 du CSP :
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT00006072665/LEGISCTA000038842587/#LEGISCTA000038842587
Article 5125-1-1 A du CSP : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037950611/2019-07-27
- Autres : Les protocoles de coopération : <https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-sante-medico-social/cooperations/cooperation-entre-professionnels-de-sante/article/les-protocoles-de-cooperation>